

INFO RIVERAIN

CARNAVAL 2025

Madame, Monsieur,

Organisé par le Comité des Fêtes et du carnaval, le carnaval aura lieu du samedi 5 avril au dimanche 6 avril prochain.

La circulation et le stationnement seront perturbés dans certaines rues et je vous prie de bien vouloir excuser par avance l'éventuelle gêne occasionnée.

> Fête foraine de printemps

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur tous les emplacements matérialisés rue du pont et Grand place entre les N° 1 à 9 du mardi 1^{er} avril à 16h jusqu'au mercredi 9 avril à 10h.

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite rue du Pont et Grand place entre les N° 1 à 9 du mardi 1^{er} avril à 16h jusqu'au mercredi 9 avril à 10h.

> Défilé - Dimanche 6 avril

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant le dimanche 6 avril de 8h à 20h et la circulation des véhicules de toute nature sera interdite le dimanche 6 avril de 12h à 20h dans les rues suivantes :

- Avenue du Maréchal Leclerc (partie comprise entre la rue de la République et rue Gambetta) ;
- Rue Gambetta ;
- Place de Gaulle ;
- Rue d'Hurlupin ;
- Rue de la République ;
- Rue de Quesnoy (partie comprise entre la rue République et la rue Gambetta).

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant le dimanche 6 avril de 8h à 20h, rue du Maréchal Foch, sur le parking implanté derrière la Mairie. Le dimanche 6 avril de 12 à 20h, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite rue du Maréchal Foch.

Le dimanche 6 avril de 8h à 20h, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant et la circulation sera interdite rue des Arts et parking du Square de la Meule, parking donnant rue du Bas Chemin.

Du vendredi 4 avril à 8h au dimanche 6 avril à 20h, le square de la Meule sera mis en sens unique pour permettre la sortie des véhicules des riverains vers la rue du professeur Lamelin.

Le dimanche 6 avril de 11h à 20h, l'accès à Comines Belgique par le pont frontière sera interdit.

Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

- Une déviation sera mise en place à l'intersection de la rue d'Armentières et rue Gustave BOIDIN pour les véhicules venant de la direction d'Armentières.
- Une déviation sera mise en place à l'intersection de la rue des Processions et rue de Quesnoy pour les véhicules venant de la rue de Flandre.
- Une déviation sera mise en place au rond-point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu, rue Marceau, rue des Trois Ballots direction WERVICQ SUD.
- Une pré-signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune au rond-point du Hel, rond-point de Flandre, rond-point du Halot et rond-point de Wervicq pour indiquer la fermeture du

pont frontière vers Comines (Belgique) et indiquer la direction par Warneton et Wervicq pour accéder en Belgique.

- Une pré-signalisation sera implantée à l'angle de la rue de Wervicq et rue Ampère afin d'empêcher les véhicules de se rendre en Belgique et vers le centre-ville de la commune.
- Une pré-signalisation sera implantée au rond-point du Halot afin d'empêcher les véhicules de se rendre en Belgique et vers le centre-ville de la commune.

Le dimanche 6 avril de 7h à 20h, le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur les emplacements matérialisés face aux numéros 66 à 86 de la rue d'Hurlupin afin de faciliter l'accès des bus vers la rue des Arts

La Police municipale reste à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.

Je vous prie de croire, Chères Cominoises, Chers Cominois, à l'assurance de ma parfaite considération.

Votre Maire,
Éric Vanstaen

Renseignements :

Police Municipale

☎ 03 20 14 58 55

www.ville-comines.fr



Ville de

Comines